



Litige au prés d'un huissier

Par **DESA**, le **22/09/2019** à **11:49**

Bonjour,

J'ai acheter une maison en division avec une nièce pour cohabiter ensemble. 2 ans après elle a abandonnée le domicile sans préavis, en me laissant avec le crédit, plus toutes les autres charges. La maison a était vendu aux enchères. Elle a demandée un jugement pour que je lui paye un loyer après son départ. Le jugement a était rendu. Elle me réclame 135 000€ de loyer. Je me retrouve sans rien. Je travaille comme auto-entrepreneur. Un huissier s'est présentée chez un de mes clients, il m'a ainsi bloqué les factures pour payer cette dette. Je vous demande aujourd'hui : Comment est-ce que je peux me défendre?

Merci d'avance, Cordialement Mme Assunção De Sa.

Par **youris**, le **24/09/2019** à **16:57**

bonjour,

quel était la part de chacun dans ce bien en indivision ?

vu le montant réclamé par votre nièce, vous n'avez pas réagi au départ de votre nièce et la situation a du duré longtemps sachant qu'en la matière la prescription pour le paiement d'une indemnité d'occupation est de 5 ans.

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/prescription-indemnité-occupation-toute-actualite-12255.htm>

pour vous défendre, il fallait faire appel du jugement.

salutations